

Pascal DONADIEU
HUISSIER de JUSTICE
5 Ter rue Roland Delachenal
BP 77
38460 CREMIEU
Tel : 04.74.90.77.85
Fax : 04.74.90.49.83
CCP GRENOBLE 3109 93 U



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE NEUF
ET LE SEIZE AVRIL
À 10 heures et 5 minutes

A LA DEMANDE DE :

Du COLLECTIF PARFER LYON-CREMIEU dont le siège social est Rue du Village à TIGNIEU-JAMEYZIEU (38230), représenté par son correspondant en exercice Monsieur Christian VARLOUD et son animateur en exercice, Monsieur Gérard MAURIN.

Lequel préalablement à toutes constatations m'a exposé :

REFERENCE ETUDE
Dossier N° V24943

Nous avons créé un collectif dénommé « COLLECTIF PARFER LYON-CREMIEU » dont l'objectif est de demander le prolongement de la ligne de Tramway LEA (T3) vers le Nord Isère.

COUT DU PROCES-VERBAL

Nature	Montant
Articles 16-1	236.28
Frais déplace art 18	6.37
TOTAL H.T.	242.65
TVA 19,6 %	47.56
Taxe art 20	9.15
Débours art 20	0.64
TOTAL T.T.C.	300.00

Nous avons fait circuler et signer des pétitions afin de recueillir un nombre important d'adhésions à notre projet, et nous avons mis en place, sur le site Internet www.petitionduweb.com une pétition dénommée « Prolongement du Tramway LEA vers le Nord-Isère » portant le numéro 2668.

Pour la sauvegarde de nos droits et intérêts, nous vous demandons de constater ce jour, le nombre de signatures apposées sur les pétitions mise en circulation, et le nombre de pétitionnaires adhérent à la pétition portant le numéro 2668 se trouvant sur le site www.petitionduweb.com.

C'est Pourquoi, déférant à cette réquisition,

Acte soumis à la taxe.

**Je soussigné, Maître Pascal DONADIEU, Huissier de Justice
à la résidence de CREMIEU (38460), y demeurant 5 Ter Avenue
Roland Delachenal.**

Certifie avoir reçu en mon Etude, ce jour, Monsieur Gérard MAURIN pris en sa qualité d'animateur du COLLECTIF PARFER LYON-CREMIEU.

Ce dernier m'a remis l'ensemble des pétitions sur papier ainsi que le fichier comprenant la liste des signataires de la pétition, portant le numéro 2668, se trouvant sur le site Internet www.petitionduweb.com.

J'ai procédé au comptage des signatures inscrites sur les différentes pétitions et
procédé aux constatations suivantes :

**-CONSTATATIONS CONCERNANT LE NOMBRE D'ADHERENT
A LA PETITION N°2668 SE TROUVANT SUR LE SITE
WWW.PETITIONDUWEB.COM :**

Je constate que la pétition dénommée « Prolongement du Tramway LEA vers le
Nord-Isère » a été mise en place sur le site Internet www.petitionduweb.com
le 9 novembre 2008 et que sa clôture a été réalisée le 31 mars 2009.

Je dénombre que 151 personnes ont adhéré à la pétition n°2668 se trouvant sur
le site Internet www.petitionduweb.com.

**-CONSTATATIONS CONCERNANT LE NOMBRE DE
SIGNATAIRES DES PETITIONS SUR PAPIER:**

Je constate que 10 533 personnes ont apposé leur nom et signature sur les
pétitions sur papier.

Je note que 36 personnes ont simplement mentionné leur nom sur les pétitions
sans apposer leur signature.

Je constate que 2 personnes ont signé la pétition sans indiquer leur nom, et que
4 personnes ont mentionné leur nom mais inscrit un numéro de téléphone à la
place de leur signature.

Mes constatations terminées, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de constat
pour servir et valoir ce que de droit.

COUT : en marge, première page.

Donadieu

